

Commune de TAPONAS (Rhône)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 du mois décembre à dix-neuf heures, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Taponas sous la présidence de Monsieur Daniel FAYARD, Maire, dûment convoqués le 5 décembre deux mil vingt-trois.

PRESENTS:

BROSSE Éric, CHERVIER Philippe, CIMETIERE Gérard, CURIEL-GARCIA Cédric,

DULAC Didier, DUVAL Sylvie, LACOMBE Laure, GANDREY Sylviane, ANDREANI

Sébastien, FAYARD Daniel,

Excuse(s):

LARANJEIRA Christiane,

ABSENT(S):

GIGAN Korally, MICHEAU Laurent, FOURMONT Fabrice,

MEMBRES EN EXERCICE: 14

PRESENTS: 10

VOTANTS: 10

SECRETAIRE DE SEANCE: Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, Madame LACOMBE Laure est

désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Vote du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 13 Novembre 2023

Conformément aux articles L 2121-25 et R 221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 13 Novembre 2023, affiché publiquement dans les délais réglementaires.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

PV du 11 décembre 2023 Page 1 sur 7 Mairie de Taponas

Délibération 2023-75 : Décision modificative budget commune

Rapporteur: Daniel FAYARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative sur le budget commune. Il manque des crédits au 65314 − cotisation de sécurité sociale − part patronale pour 18 149.44€.

Il est proposé les virements de crédits ci-dessous :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	192 100,00 €	-18 149,44 €	18 149,44 €	192 100,00 €
011 Charges à caractère général	192 100,00 €	-17 500,00 €	0,00 €	174 600,00 €
61521/011	19 000,00 €	-17 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	160 578,16 €	-649,44 €	18 149,44 €	178 078,16 €
65312/65	1 000,00 €	-649,44 €	0,00 €	350,56 €
65314/65	6 000,00 €	0,00 €	18 149,44 €	24 149,44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE le virement de crédit proposé

Délibération 2023-76 : Secours populaire

Rapporteur: Daniel FAYARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le secours populaire a sollicité une demande de subvention.

Le Secours Populaire intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, l'accès et le maintien dans le logement, l'accès aux soins, l'insertion socioprofessionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- EMET un avis favorable pour le versement d'une subvention de 150€ à l'association SECOURS POPULAIRE – ANTENNE DE BELLEVILLE

Délibération 2023-77 : Cercle des Patineurs Belleville en Beaujolais - CPBB

Rapporteur: Daniel FAYARD

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'achat de coupes pour une compétition du 16 au 18 février 2024.

Dans le courrier, le Président indique que des patineuses sont domiciliées sur Taponas Monsieur le Maire propose l'achat de 2 coupes pour la compétition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition pour l'achat de 2 coupes

Délibération 2023-78 : Location salle des fêtes le week-end du 6 et 7 janvier 2024

Rapporteur: Daniel FAYARD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une famille du village souhaite réserver la salle communale du samedi 6 janvier au dimanche 7 janvier. Or, le samedi 6 janvier 2024 la salle est occupée pour la cérémonie des vœux du Maire ;

Le Maire propose de faire une remise de 50 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la remise de 50€
- APPROUVE le calcul suivant : 230 € 50€ de remise année 2024 = 180 € à payer pour la location de la salle des fêtes du 6 au 7 janvier 2024

Délibération 2023-79: Subvention handisport

Rapporteur: Daniel FAYARD

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'association Handisport Villefranche Beaujolais. Cette association a pour objet de promouvoir et proposer des activités physiques et sportives de compétition ou de loisirs pour toute personne présentant un handicap physique et/ou sensoriel. Elle compte 60 adhérents. Une école de natation a été ouverte en 2021 qui a contribué à l'embauche d'un second maitre-nageur.

L'association demande une subvention libre pour assurer le fonctionnement de cette dernière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 8 pour et 2 abstentions :

- **EMET** un avis défavorable pour le versement d'une subvention.

<u>Délibération 2023-80 : Convention ADTR , passage d'une partie de voie départementale en agglomération</u>

Rapporteur: Sylvie DUVAL

Madame Sylvie DUVAL présente au conseil municipal la convention relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes et EPCI dans le cadre de l'agence technique du département du Rhône.

La convention propose, en contrepartie d'une cotisation annuelle de 1€ par habitant, de bénéficier :

- des missions de conseils gratuites,
- d'une remise de 25% sur le coût journalier ingénieur et technicien
- d'un assujettissement à la TVA pour les prestations de maitrise d'œuvre et d'assistance maitrise d'ouvrage

Madame Sylvie DUVAL informe le conseil municipal qu'il y a eu de nombreuses plaintes d'administrés au sujet de la dangerosité de la portion D109, au niveau du lieu-dit « Villeneuve » notamment. Une réunion publique avait été organisée à ce sujet il y a quelques mois. Le dossier, qui était dans une impasse depuis, a pu reprendre.

De ce fait, il est proposé le passage d'une partie de la voie départementale en agglomération afin d'avoir accès à une étude révélant d'éventuels travaux de mise en sécurité de la portion. La convention proposée ci-dessus permettra un accompagnement pour ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents nécessaires au passage de voie départementale en voie communale

Délibération 2023-81 : Mise à jour PCS

Rapporteur: Sylvie DUVAL

Madame Sylvie DUVAL rappelle aux membres du conseil Municipal que le plan communal de sauvegarde PCS été élaboré en 2012. Il définit sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus.

Madame Duval indique qu'il est nécessaire de mettre à jour, comme régulièrement, le PCS au vue de nombreux changements (associations, personnes plus de 65 ans, liste élèves, nouveaux agents.....)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DÉCIDE de prendre acte des modifications apportées au plan communal de sauvegarde.

Délibération 2023-82 : Devis bulletin municipal MANACREA

Rapporteur: Sylvie DUVAL

Madame DUVAL informe le Conseil Municipal que l'agence de communication MANACREA a transmis un devis d'un montant de 2 728.20 € TTC pour la création et l'impression du bulletin municipal 2024 (création de 28 pages et impression de 450 exemplaires). Madame DUVAL propose au Conseil Municipal de valider ce devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le devis de l'imprimeur MANACREA d'un montant de 2 728.20 € TTC pour 450 exemplaires, 28 pages
- INSCRIT au budget primitif les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense.

Délibération 2023-83 : Devis BARREL'S – travaux la Passerelle

Rapporteur: Daniel FAYARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'installer des gardes corps à la passerelle au-dessus de l'Ardières afin de la mettre en conformité et de la rénover.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le devis de BARREL'S d'un montant de 7 200 € TTC
- INSCRIT au budget primitif les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense.

QUESTIONS DIVERSES

 <u>COURRIER CCSB</u>: <u>GESTION DES DECHETS</u>: Afin de ne pas augmenter la fiscalité, il est proposé de réduire le passage du ramassage des ordures à 1 fois tous les 15 jours au lieu d'une fois par semaine (en ce qui concerne Taponas). Vu l'augmentation des taxes nationales, il faut diminuer les apports à enterrer et à incinérer sur lesquels cette taxe est basée. Le maire a pris la décision de répondre dans ce sens.

- **DIA**: Impasse des Lilas: 1181 m² 264 000 €
- REMERCIEMENTS DU FOYER DES REMPARTS POUR LA SUBVENTION VERSEE

DOSSIER D'INCIVILITES

Dépôts sauvages (convocation en mairie réalisée). A nouveau, un administré s'est montré très virulent envers les élus et le secrétariat par le biais d'incivilités verbales et écrites: cela ne doit pas se reproduire et la gendarmerie est prévenue.

• ROUTE DEPARTEMENTALE 109 E: nous avons alerté le département du Rhône pour leur signaler que le bas-côté d'une partie de la route était dégradé; signalisation mise en place par leurs services le 04.12.23 : cette portion est de leur compétence, non celle de la commune.

APRR:

- Opération Plantadapt : plantation de boutures sur l'aire de Taponas, retenue pour être commune pilote pour ce projet (10 hectares à planter en tout sur le territoire compétence APRR, après essais, sur 5 ans) : procéder aux plantations et laisser faire la nature : pas ou peu d'intervention humaine dans le cycle de l'arbre
- Nettoyage du fossé vers la station d'épuration : discussions avec la commune en cours afin que les déchets n'aillent pas à l'Ardières et entravent la circulation de l'eau.
- flash vers le tunnel sous l'autoroute : une saignée serait à prévoir
- LOTISSEMENT COMMUNAL : de nouvelles personnes sont intéressées par un terrain disponible ; restera encore 1 disponible ; travaux de voirie : à finaliser et date à préciser ; une bouche d'égout a été débouchée et remise en place ; des ornières ont été rebouchées
- FLASH DEVANT L'ECOLE : un petit aménagement sur la chaussée sera fait afin que l'eau s'évacue
- <u>COMPTE-RENDU SALON DES MAIRES</u>: tout s'est bien déroulé; visite enrichissante qui a permis de demander quelques devis et de découvrir des nouveautés; l'invitation du Sénateur Fialaire a permis de découvrir le Sénat
- <u>ASSAINISSEMENT : prime d'épuration reçue en lien avec la station d'épuration de la commune :</u> 3379.69 € (versée par l'agence de l'eau)
- INFO: nouvelle application « MASECURITE » avec la gendarmerie : démarches en ligne, s'informer, déposer plainte, contacts gendarmerie, fiches pratiques : toutes les infos et les actions sur vos droits
- <u>REMERCIEMENTS de familles et des enfants pour les nouveaux jeux de l'école</u>; les retours sont positifs et de nouvelles activités sont mises en place et participent à canaliser les enfants
- VŒUX DE LA MUNICIPALITE 6.01.24 à 11h30 à la salle des fêtes
- REMISE DE MEDAILLE ASSEMBLEE NATIONALE A GERARD CIMETIERE LE 16/12 à salle des fêtes par le Député Alexandre PORTIER
- ENTRETIENS ANNUELS DES 11 AGENTS TERMINES

- DEVIS VOLETS ROULANTS 1 CLASSE DE L'ECOLE: 3539.40 € TTC; devis refusé par le conseil: trop cher. Le conseil maintient qu'il faut utiliser les volets existants et les utiliser quotidiennement pour économiser l'énergie
- <u>CR REPAS DES AINES</u>: nos aînés ont bien festoyé et ont été très satisfaits de l'animation : belle journée pour environ 80 personnes ; remerciements aux P'tits Lapins pour leur partenariat « déco ».
- <u>REUNION DES ASSOCIATIONS</u>: dates sur le calendrier posées; Anciens élèves de Taponas; Sou des écoles; Gymnastique volontaire; Classe 64; Chasse étaient présents; le calendrier est donc ouvert aux autres éventuels locataires particuliers.
- **REFLEXION**: achat d'un petit camion benne 3T5 pour le service technique à envisager (revente du petit utilitaire ?)
- PROBLEME DE HAIE ROUTE DES ACACIAS : il faut respecter le passage à 4 m de hauteur et 1m de bordure.
- NOUVEAU PROBLEME AVEC LES CHEVRES SUR LE TERRAIN APRR qui s'échappent, se coincent dans le grillage et n'ont plus trop à manger (remontées de plusieurs habitants); elles ont même divagué jusqu'à la mairie; ce sont les mêmes animaux que certains membres du conseil municipal ont dû récupérer vers un autre terrain à la commanderie.
- <u>VISITE SITE DE METHANISATION DU CITEAU LE 9/12 A CHARENTAY</u>, par les membres du conseil municipal qui le souhaitaient; le chantier a débuté et il est prévu que le site commence à fonctionner à l'automne 2024. Il produirait le gaz pour environ 3000 à 3500 foyers.

Fin de séance 23h05

Secrétaire Laure LACOMBE M. Le Maire Daniel FAYARD

Mairie de Taponas PV du 11 décembre 2023 Page **6** sur **7**

Liste des délibérations prises lors du

Conseil Municipal du 11 Décembre 2023

Délibération 2023-75 : Décision modificative budget commune

Délibération 2023-76 : Secours populaire

Délibération 2023-77 : Cercle des Patineurs Belleville en Beaujolais - CPBB

Délibération 2023-78 : Location salle des fêtes le week-end du 6 et 7 janvier 2024

Délibération 2023-79 : Subvention handisport

Délibération 2023-80 : Convention ADTR , passage d'une partie de voie départementale en agglomération

Délibération 2023-81 : Mise à jour PCS

Délibération 2023-82 : Devis bulletin municipal MANACREA

Délibération 2023-83 : Devis BARREL'S – travaux la Passerelle

Le Maire, Daniel FAYARD